

## Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 22 Mars 2007

### Étaient Présents

<i>Bourqueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr LEMOGNE.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET, Mr PINARD.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

### Étaient Excusés

<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr DESBOIS.
<i>Gizeux</i>	: Mr BERTHELOT.

### Secrétaire de séance

*Monsieur Pierre JUNGES*

### Assistait également à la réunion

*Monsieur Lilian EXPERT, Receveur municipal.*

## Ordre du Jour

### 1 – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS DE L'ANNEE 2007 (Y COMPRIS LES SUBVENTIONS)

#### **§ - Du Service Abattoir**

Madame SAILLET rappelle que l'activité cessera le 31 Mars 2007 pour le compte de la Communauté de Communes ; toutefois il s'avère nécessaire de ne clôturer le budget qu'en fin d'année 2007 car des opérations comptables devront être réalisées au-delà du 31 Mars 2007.

Elle précise qu'il est nécessaire de voter une subvention (sur le budget principal) de 19 988.36 € pour assurer l'équilibre du budget soulignant que l'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 est « catastrophique » en terme de tonnage.

Elle détaille ensuite les grandes lignes du budget qui doit prendre en compte pour la section d'investissement un déficit de 7 156.42 € (ce montant justifie une partie de la subvention d'équilibre).

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **Dépenses**

Art 011	Charges à caractère général	:	21 655.00 €
Art 012	Charges de personnel	:	16 620.00 €
Art 65	Charges de gestion courante	:	2 500.00 €
Art 66	Charges financières	:	1 363.00 €
Art 68	Dotations aux amortissements	:	431.00 €
Art 023	Virement section d'investissement	:	12 953.42 €
<b>TOTAL</b>			<b>: 55 522.42 €</b>

##### **Recettes**

Art 70	Prestations de service	:	18 708.00 €
Art 75	Produits de gestion courante	:	12 650.00 €
Art 76	Produits financiers	:	395.00 €
Art 77	Produits exceptionnels	:	20 688.36 €
Art 78	Reprises sur amort et prov	:	1 660.00 €
Art 002	Excédent	:	1 4 21.06 €
<b>TOTAL</b>			<b>: 55 522.42 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section qui ne prend en compte que le remboursement du prêt contracté pour les travaux, le déficit reporté et les provisions s'équilibre à 13 384.42 €.

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

**§ - Du Service Activités Commerciales**

Madame SAILLET détaille les grandes lignes.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Art 011	Charges à caractère général	:	18 980.00 €
Art 012	Charges de personnel	:	46 020.00 €
Art 65	Charges de gestion courante	:	3 700.00 €
Art 66	Charges financières	:	24 166.16 €
Art 68	Dotations aux amortissements	:	42 797.00 €
Art 022	Dépenses imprévues	:	2 000.00 €
Art 023	Virement section d'investissement	:	120 646.97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>258 310.13 €</b>

**Recettes**

Art 752	Immeubles de rapports	:	84 503.00 €
Art 758	Remboursements divers	:	4 035.00 €
Art 76	Produits financiers	:	500.00 €
Art 77	Produits exceptionnels	:	119 366.91 €
Art 66	ICNE	:	5 374.00 €
Art 02	Excédent antérieur	:	44 531.22 €
	<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>258 310.13 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section prend en compte les 3 programmes suivants :

✚	- Projet d'extension du bâtiment CERVAL	:	214 500.00 €
✚	- Projet de maintien du dernier commerce à Benais	:	135 000.00 €
✚	- Chauffage de la Cave du Pays de Bourgueil	:	100 000.00 €

Cette section s'équilibre en recette principalement par un virement de la section de fonctionnement, la réalisation d'emprunts et l'octroi de subventions.

La section s'équilibre à la somme de 524 048.77 €.

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

### **§ - De la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil**

Madame la Présidente demande à ses Collègues s'ils souhaitent détailler ligne par ligne les prévisions budgétaires.

Le Conseil Communautaire considère que cela ne s'avère pas nécessaire car la commission des finances a déjà examiné le projet en détail.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Art 011	Charges à caractère général	:	199 280.00 €
Art 012	Charges de personnel	:	255 560.00 €
Art 014	Atténuation de produits	:	714 947.00 €
Art 65	Autres charges de gestion courante	:	188 754.00 €
Art 66	Charges financières	:	22 583.12 €
Art 67	Charges exceptionnelles	:	134 545.27 €
Art 022	Dépenses imprévues	:	72 213.97 €
Art 042	Opérations d'ordre entre section	:	71 118.00 €
Art 023	Virement section d'investissement	:	122 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>1 781 501.36 €</b>

Pour l'article 022 « dépenses imprévues », la Présidente souligne qu'il prend en compte une réserve pour l'abattoir permettant de rembourser l'emprunt par anticipation.

##### **Recettes**

Art 70	Produits des services	:	6 200.00 €
Art 73	Impôts et taxes	:	680 000.00 €
Art 74	Dotations et participations	:	605 873.00 €
Art 75	Autres produits de gestion courante	:	60 635.00 €
Art 013	Atténuation de charges	:	73 600.00 €
Art 76	Produits financiers	:	60.00 €
Art 77	Produits exceptionnels	:	2 122.00 €
Art 042	Opérations d'ordre entre section	:	15 894.00 €
Art 002	Résultat reporté	:	337 117.36 €
	<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>1 781 501.36 €</b>

Madame SAILLET aborde ensuite le « volet » subventions et énumère la proposition faite par la commission finances.

♣ - Association Vienne Appart	:	1 500.00 €uros
♣ - Association Galipettes – Halte Garderie	:	24 200.00 €uros
♣ - Association Relais Assistantes Maternelles	:	8 000.00 €uros
♣ - Coopérative Scolaire Ecoles Albert Ruelle - RASED	:	1 862.00 €uros
♣ - Association « Lire et Dire »	:	590.00 €uros
♣ - Fonds Local Emploi Solidarité	:	150.00 €uros
♣ - Pôle Touristique International de Saumur et sa Région	:	4 596.00 €uros
♣ - Inter Travail Service	:	15 000.00 €uros
♣ - Office de tourisme	:	45 750.00 €uros

***L'Assemblée accepte ces propositions.***

***Madame FOUQUET, en sa qualité de Présidente de l'Office de Tourisme, ne participe pas au vote de la subvention concernant l'Office. Pour cette subvention, comme chaque année, des acomptes seront versés en début d'année jusqu'au vote du budget.***

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Madame SAILLET énumère les opérations dont la réalisation est programmée en 2007.

Travaux ZA Benais	:	26 636.22 €
Travaux stade CES	:	56 872.05 €
Equipement divers stade CES	:	6 000.00 €
Travaux aire de passage des gens du voyage	:	1 817.68 €
Aire d'accueil des gens du voyage	:	385 153.46 €
Création d'un site Internet	:	8 750.00 €
Achat mat divers – service technique	:	2 000.00 €
Achat matériel informatique	:	2 634.18 €
Travaux viabilisat° ZI Bourgueil	:	20 000.00 €
Poursuite étude touristique	:	5 000.00 €
Construction du chenil intercommunal	:	15 000.00 €
Aménagement Lac des Ténières (étude)	:	26 000.00 €

Logiciel Magnus (amorçage de financement)	:	5 000.00 €
Pré-étude OPAH	:	25 000.00 €
Achat bâtiment « Galipettes »	:	160 000.00 €
Travaux bâtiment « Galipettes »	:	320 000.00 €
Aire d'accueil pour camping cars	:	10 000.00 €
Achat « dernier commerce à Benais »	:	200 000.00 €
Travaux « dernier commerce à Benais »	:	45 000.00 €

Les recettes permettant de financer l'ensemble de la section d'investissement sont constituées de subventions, d'emprunts à réaliser, du FCTVA et du virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 122 500.00 €.

Elle précise que la DGF s'élève à 345 119.00 € (la notification a été faite) par contre, le montant de la taxe professionnelle n'est pas connu à ce jour ; c'est la raison pour laquelle elle propose d'inscrire que 680 000.00 € par prudence.

Monsieur COUSSEAU pense que la « réserve financière » constituée pour les dépenses imprévues est peut-être un peu élevée.

Madame SAILLET précise qu'elle pourra être en partie utilisée pour diminuer le financement par emprunt. Il suffira de prendre une délibération modificative.

***Le document est adopté à l'unanimité.***

## **2 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2007**

***L'Assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux qui est fixé à 13.57 %.***

## **3 – REVERSEMENT DES SALAIRES DU BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES VERS LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 23 Mars 2006, le Conseil Communautaire avait estimé le temps de travail effectué par les agents administratifs de la Communauté de Communes pour les tâches correspondant à l'activité commerciale.

Considérant que ce service fonctionne maintenant depuis plus de 2 ans, elle propose de revoir le temps de travail qui auparavant s'appuyait sur une estimation, alors que maintenant ce temps peut être réellement maîtrisé.

En réalité la répartition hebdomadaire pourrait « s'articuler » comme suit :

↳ Responsable administratif	:	6 heures
↳ Adjoint administratif	:	9 heures

Elle sollicite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,  
***EMET, à l'unanimité, un avis favorable,***

***VALIDE cette nouvelle répartition applicable à compter de la création de ce budget annexe,***

***SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget activités commerciales.***

#### **4- QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

***Madame SAILLET remercie Monsieur EXPERT, Trésorier Municipal, Jacky FORASTIER et Christine ARNAULT pour leur participation à l'élaboration des documents 2007.***

***Monsieur LE COZ souligne que pour l'appel d'offres du bâtiment CERVAL, il avait été omis de préciser que pour le lot maçonnerie la commission d'appel d'offres avait retenu l'option pour les fondations renforcées (coût 8 275.00 €).***

***Le montant total des travaux reste néanmoins inférieur à l'estimation faite par l'architecte***



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 35.

Fait à Bourgueil, le 26 Avril 2007.

***La Présidente.***

Nadine SAILLET